



ARRETE DU MAIRE
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

N° AR_2025_050

Le Maire de DEYVILLERS,

Vu les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public,

Considérant la demande déposée par Stéphanie RENAUD de la BMI de Deyvillers, en vue d'installer une *caravane à histoires* sur la place René Crozat,

ARRETE

Article 1er – Est autorisée, à titre temporaire, l'occupation d'une emprise sur le domaine public communal, située place René-Crozat, afin d'y installer une *caravane dédiée à des animations littéraires et culturelles*.

Article 2 – Cette autorisation est accordée pour une durée déterminée, sous réserve du respect des conditions générales d'utilisation du domaine public et des règles de sécurité en vigueur.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié à la personne responsable de l'occupation et affiché en mairie.

Fait à DEYVILLERS, le 09.10.2025.

Le Maire,

Bruno CHEVRIER

